

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 30 novembre 2020 à 19H00

Ordre du jour

Administration et moyens généraux

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Approbation des procès-verbaux des 15 et du 28 septembre 2020
- 3- Délibération approbation du renouvellement de la carte achat (rapport n°2020/FIN-021)
- 4- <u>Délibération</u> approbation décision modificative au budget général (*rapport n°2020/FIN-*022)
- <u>Délibération</u> actant la constitution commission contrôle des listes électorales (*rapport n°2020/MG-016*)

Personnel communal

- **6-** <u>Délibération</u> approuvant les transformations de postes : adjoint technique principal de 2^e classe (Avancement de grade) (*rapport n°2020/RH-010*)
- 7- Délibération approuvant les modalités de formation des élus (rapport n°2020/MG-017)
- 8- <u>Délibération</u> fixant l'enveloppe annuelle 2021 de l'IAT (Indemnité d'administration et de technicité) (*rapport n°2020/RH-011*)
- **9-** <u>Délibération</u> portant retrait de la délibération n° 5 du 15/09/2020 instituant l'IFTS (Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires) (*rapport n°2020/RH-012*)

Education, enfance, animations au service de la jeunesse et CME

10- <u>Délibération</u> : création du conseil municipal des enfants et approbation du règlement intérieur de fonctionnement du Conseil municipal des enfants (*rapport n°2020/MG-018*)

Culture et vie associative, sports et loisirs

- 11- <u>Délibération</u> approuvant le dossier de demande de subvention à destination des associations (*rapport n°2020/MG-019*)
- **12-** <u>Délibération</u> approuvant le dossier de demande de subvention à destination des associations sportives (*rapport n°2020/MG-020*)

Actions en faveur des séniors et action sociale

13- <u>Délibération</u> approuvant la modification du prix des loyers et des charges de la maison de santé (*rapport n°2020/FIN*-023)

Information et réponses aux questions écrites

14- Présentation du registre des déclarations d'intention d'aliéner 2020

IMPORTANT - CONSIGNES REGLES SANITAIRES COVID-19

- Port du masque obligatoire fourni par vos soins
- Chaque élu(e) devra être muni(e) obligatoirement d'un stylo bleu et de feuilles de papier si nécessaire (il n'y aura pas de distribution en séance)
- L'ordre du jour ainsi que les documents s'y rapportant ne seront plus distribués sous forme papier en séance mais uniquement par mail, y compris pour la presse.
- Les signatures devront être portées en fin de séance sur une table dédiée.
- Le gel hydro-alcoolique sera mis à disposition à l'entrée de la salle
- La disposition des sièges respectera les règles de distanciation
- Aucune boisson ne sera mise à disposition durant la séance.
- La séance ne pourra excéder une heure
- ➤ Merci de bien vouloir nous tenir <u>obligatoirement</u> informés dans le cas où vous ne pourrez pas assister à la séance, au courriel suivant : <u>veronique.chaboche@ottmarsheim.fr</u> au plus tard le vendredi 27 novembre 2020.